



MEILLEURS CONSEILS

Renseignements généraux

Toutes les lettres et mises en candidature doivent être rédigées et présentées par un supérieur hiérarchique, tel que le chef des pompiers, le chef adjoint des pompiers, le maire, le directeur général ou le préfet.

N'oubliez pas de faire ce qui suit :

- Remplir le formulaire en format PDF (www.gg.ca/fr/distinctions/distinctions-canadiennes/repertoire-des-distinctions-honorifiques/medailles-pour-services-distingues/medaille-des-pompiers-pour-services-distingues).
- **Ne pas** modifier le format PDF original.
- Fournir une ou des lettres de mise en candidature, y compris des lettres de recommandation d'anciens employeurs, le cas échéant.
- Envoyer le formulaire et les lettres par courriel à Firecomm@gov.mb.ca avant le 30 juin 2024. Les mises en candidature présentées en retard ne seront **PAS** acceptées.

Les lettres doivent comprendre ce qui suit :

- Date de début et de fin du service/date actuelle;
- Nombre d'années de service (il faut avoir **accompli 20 ans de service**);
- Confirmation que les états de service de la candidate ou du candidat sont en règle (aucune mesure disciplinaire grave entendue ou en instance);
- Confirmation que la candidate ou le candidat cumule au moins 10 ans de service dans l'exercice de fonctions comportant un risque;
- Réalisations remarquables et qualités exceptionnelles de la candidate ou du candidat.

Pour de plus amples renseignements, consultez le Bulletin – Mises en candidature pour la Médaille des pompiers pour services distingués et présentations ou appelez-nous au 204 945-3322.